

Initiatives ministérielles

dont les deux partis d'opposition sont responsables, ainsi que du service de la dette que nous devons assumer.

M. Althouse: C'est le gouvernement qui a accumulé plus de la moitié de cette dette depuis quatre ans.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Les députés de l'opposition ont beau poussé les hauts cris, le fait est qu'en se faisant le complice de l'opposition libérale pour défaire le gouvernement conservateur en décembre 1979, les néo-démocrates ont condamné les Canadiens à cinq années de la pire gabegie et des dépenses les plus débridées dont le Canada ait été témoin. Comme le démontrent les chiffres, la dette nationale a grimpé en flèche à cause de ces deux fléaux.

M. Ferguson: Vous l'avez doublée en quatre ans.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Ils se plaignent que la dette ait doublé depuis quatre ans. Il ne pouvait en être autrement, et si elle a doublé, c'est à cause de l'intérêt composé sur la dette antérieure. C'est indubitable. Mais la dette nationale actuelle est due aux dépenses excessives de la coalition libérale-NPD et aux intérêts impayés. Tous ceux qui le souhaitent peuvent vérifier ces chiffres, et les députés de l'opposition savent pertinemment que ces chiffres ne mentent pas.

Le gouvernement doit faire face aux conséquences des dépenses inconsidérées des précédents gouvernements. Si le gouvernement demeure paralysé dans ses efforts pour financer des programmes et fournir aux Canadiens ce qu'ils désirent, c'est qu'il est aux prises avec le déficit et la dette énorme qu'il a héritée du passé.

Nous devons maintenant trouver plus de 39 milliards de dollars pour assurer le service de la dette. Les députés de l'opposition voudraient maintenant que nous nous déroberions à nos responsabilités, alléguant qu'il suffirait de ne pas payer ni les obligations ni les bons du Trésor et de laisser la dette nationale s'accumuler comme ils l'ont fait par le passé, même si le Canada devait devenir une république de pacotille. Ce ne serait guère sérieux d'agir ainsi. Ce ne serait pas la solution.

Le gouvernement va continuer d'appuyer les agriculteurs par la réduction sérieuse du déficit.

Je renvoie les députés de l'opposition à l'analyse économique que le Conseil économique du Canada a faite de l'agriculture dans les Prairies de 1960 à l'an 2000. Les chiffres sont là. Je conseille à ceux qui pensent que le gouvernement ne soutient pas l'agriculture de la lire attentivement. Toute l'aide que nous accordons est justi-

fiée et nous en sommes fiers, mais qu'on ne dise jamais que le gouvernement n'encourage pas l'agriculture.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais juste donner une explication au député de Winnipeg-Nord. J'ai pensé qu'il voulait savoir comment le débat allait se dérouler. Le temps de parole est de 20 minutes sans période de questions et observations.

D'accord, le député pourrait poser une question, mais avec le consentement unanime et il faudrait que je demande à la Chambre si elle y consent à l'unanimité.

M. Milliken: Seulement le consentement du député.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député accepte-t-il qu'on lui pose une question?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Avec plaisir, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le Règlement m'oblige à demander si la Chambre consent à l'unanimité à ce qu'on pose ces questions et à ce qu'on aille au-delà des 20 minutes. Les 20 minutes sont passées. L'intervention est de 20 minutes, un point c'est tout.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg-Nord peut poser une question, en faisant vite. Il ne reste que 30 secondes.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia admettra-t-il que, si la clôture n'avait pas été imposée avant qu'il puisse prendre la parole, il aurait eu l'occasion de nous faire part de ses observations?

Ce serait maintenant le cas d'autres députés qui voudraient avoir la chance de nous dire ce qu'ils pensent de ce projet de loi. La clôture est incompatible avec le franc-jeu. C'est comme une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des parlementaires. Cela empoisonne la démocratie. L'admettra-t-il?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député dispose de 15 secondes.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): A ma connaissance, monsieur le Président, les débats sont en quelque sorte limités dans bien d'autres parlements. L'usage en Grande-Bretagne est de permettre à un ou deux orateurs de s'exprimer sur un projet de loi. J'estime qu'il faut très peu de temps pour exprimer l'essentiel de la position d'un parti politique sur un projet de loi. Si la Chambre voulait vraiment adopter ces mesu-